



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 28 mars 2022

Présents : Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Anne ORGELOT, Virginie GALLAND, François LORENZI, Vincent GONNET, Antonio REIS

Absents excusés : Jonathan ENOC, Kévin POISELET. Ingrid PERNET (procuration à Henri MAUCHAMP)

Absents : Emmanuelle BOULEHLAIS

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les comptes rendus des 27 janvier et 9 février 2022 sont approuvés à l'unanimité.

• ENTRETIEN DE LA PARCELLE A L'ENTRÉE DU VILLAGE COTÉ CHARREY

Le maire rappelle que la parcelle n° ZH 13 située en bordure de Saône à l'entrée du village côté Charrey appartient à la commune. Cette parcelle a été entretenue gracieusement par Monsieur Didier HENRY puis par James Crotet. Monsieur Crotet est obligé de faire sous traiter cet entretien car il n'a pas tout le matériel nécessaire.

A la demande de Monsieur Henry, qui s'engage à ce que la parcelle soit fauchée le plus tôt possible en juin, le conseil municipal lui confie l'entretien de cette parcelle en contrepartie exclusive du foin qu'il en récoltera. (une abstention)

• CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE "LES BLÉS" A SEURRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà passé une convention avec le refuge de Jouvence à Messigny pour l'accueil d'animaux errants mais explique qu'il faut également passer une convention avec un vétérinaire pour placer des chiens trouvés en état de divagation sur le territoire. Cette convention comprendra aussi le tarif d'une redevance due par le propriétaire d'un animal qui aura été trouvé et placé chez le vétérinaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de signer une convention avec la clinique vétérinaire de Seurre "Les Blés"
- DECIDE que la commune s'engage à reverser au cabinet vétérinaire :
 - 60 € par chien pour les habitants de la commune de Pagny-la-Ville
 - 90 € par chien pour les personnes extérieures à la commune de Pagny-la-Ville.

• RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : APPROBATION DES DEVIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a prévu de rénover l'appartement communal qui se trouve au dessus de la Mairie et que des devis de travaux avaient été fournis fin 2021.

Considérant le contexte économique (hausse des prix des matériaux et allongement des délais), le Maire présente de nouveaux devis pour ces travaux et propose aux élus de les valider avant que les prix n'augmentent encore

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de signer les devis suivant pour les travaux de rénovation du logement communal situé 30 Grande Rue :

- Modification des menuiseries : Step Arcadia de Genlis pour un montant de 1918.85 € HT
- Pose des menuiseries : entreprise Remondy Fermetures de Genlis pour un montant de 1425 € HT
- Electricité : SARL Damien Lassagne de Losne pour un montant de 1313.38 € HT
- Cuisine : entreprise Dumont et Bert de Pouilly-sur-Saône pour un montant de 10 534.18 € HT
- Salle de bain : entreprise Bougogne Chaud et Froid pour un montant de 7 386 € HT

• ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur le Maire explique que cette année, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19 h au lieu de 18 h pour les autres élections. Toutes les précautions anti-covid seront prises et les élus se partagent les créneaux horaires pour la permanence au bureau de vote

AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire rappelle aux élus que le cantonnier a un planning très chargé. Il demande des volontaires parmi les élus pour : démousser les berges de Saône, repeindre les chaines et les poteaux vers les aires de jeux, poncer les tables et les bancs de pique-nique, les lazurer
- Le nettoyage du village aura lieu le 2 avril à partir de 9 h 30
- Les tables et les bancs ont été livrés
- Le chapiteau est commandé
- Le vote du budget aura lieu le 11 avril
- Il semblerait que le boulanger qui a implanter sa machine à pain sur la commune souhaite partir ailleurs mais il n'y a pour l'instant rien d'officiel
- Virginie Galland fait remarquer que les panneaux de chaque coté de l'"écluse" devant chez elle ont été monté à l'envers. D'autre part, il serait nécessaire que les riverains qui ont une cour puisse rentrer leur véhicule afin de laisser la place extérieure pour les clients du commerce et les riverains sans cour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

A Pagny-la-Ville, le 19 mai 2022
Le Maire, Henri MAUCHAMP.